



Plan académique de formation (PAF)

**Pôle ressource vie scolaire (PRVS)
Académie de Mayotte**

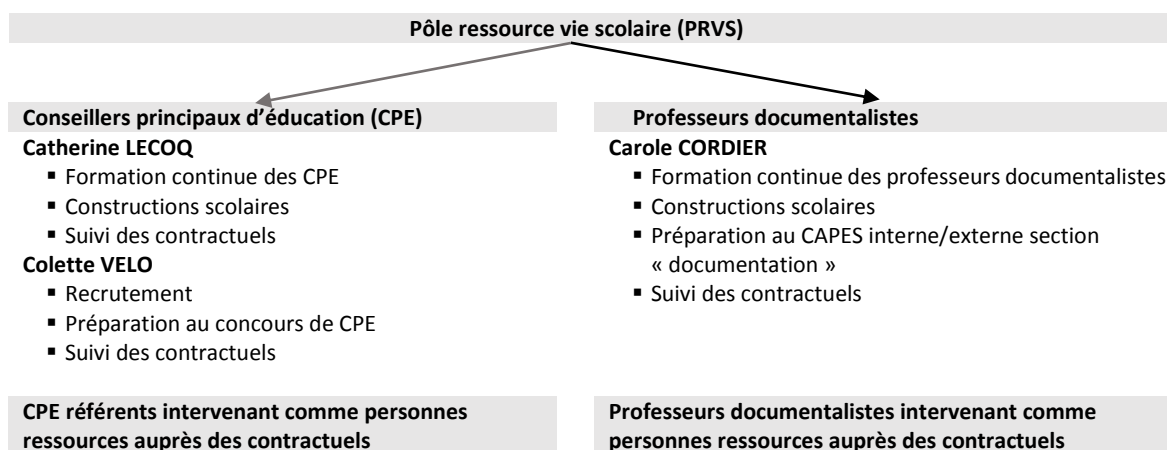
Offre de formation

Conseillers principaux d'éducation (CPE) et
professeurs documentalistes

1. Les modalités de définition de l'offre de formation proposée dans le cadre du plan académique de formation (PAF)

Le PAF 2020-2021 à destination des conseillers principaux d'éducation (CPE) et des professeurs documentalistes s'inscrit dans la continuité du PAF 2019-2020 élaboré dans le cadre du pôle ressource vie scolaire (PRVS) sous la direction de Christelle CHARRIER, IA-IPR EVS.

Le pôle ressource vie scolaire (PRVS), mis en place à la rentrée scolaire 2018, est organisé selon le schéma suivant :



La formation des personnels de vie scolaire est portée par **Chloé OFFRET-MELOT**, CPE.

Le rôle du PRVS est de :

- définir et mettre en oeuvre des actions de formation à destination des professeurs documentalistes, CPE et personnels de vie scolaire ;
- accompagner les personnels contractuels sur le terrain ;
- développer des outils.

Dans chaque discipline, les personnels chargés de mission sont amenés, sous l'autorité de l'IA-IPR EVS et en étroite liaison avec la délégation académique à la formation des personnels de l'Education nationale (DAFPEN), à assurer la coordination du pôle.

2. Les paramètres pris en compte dans l'élaboration du PAF

Différents paramètres sont pris en compte dans la définition de l'offre de formation :

- o les personnels :
 - turn-over ;
 - progression du nombre de contractuels ;
 - affectation de personnels détachés ;
 - affectation de personnels en poste adapté de courte durée (PACD) ;
 - personnels présentant une forte ancienneté tout en ayant besoin de formation ;
 - augmentation du nombre de personnels susceptibles de présenter les concours interne ou externe de CPE et le CAPES interne ou externe de professeur documentaliste ;
 - résultats aux concours ;
 - isolement de certains personnels.
- o les besoins exprimés sur le terrain (rendez-vous de carrière réalisés par l'IA-IPR EVS, visites des personnels contractuels assurés par l'IA-IPR EVS, les personnels chargés de mission et les référents appartenant au PRVS) ;

Schéma directeur de la formation continue (circulaire n° 2019-133 du 23 septembre 2019)

1. Grands principes

- tous les personnels
- continuum formation initiale/formation continuée (néo-titulaires)/formation continue
- actions de formation continue à mener en proximité aussi souvent que possible
- diversification des viviers de formateurs, valorisation des compétences des personnels
- formations certifiantes ou diplômantes aussi souvent que possible
- recours à l'ensemble des modalités de formation continue
- traçabilité des formations suivies et des compétences acquises

- une prise de fonction difficile, la plupart des personnels contractuels recrutés n'ayant jamais exercé dans l'Education nationale ;
- les attentes institutionnelles (schéma directeur de la formation continue des personnels de l'Education nationale, référentiels métier, missions, orientations ministérielles) ;
- l'évaluation de l'offre de formation proposée les années précédentes ;
- les contenus de formation proposés au sein des établissements ;
- les ressources matérielles (salles disponibles) et humaines (IA-IPR EVS, personnels chargés de mission et PVRS, formateurs dans ou hors Education nationale) ;
- le contexte particulier de Mayotte ;
- la complexité et la technicité des missions confiées tant aux CPE (ex. rôle de chef de service et GRH) qu'aux professeurs documentalistes (ex. maîtrise des outils de gestion) ;
- une mutualisation difficile ;
- le projet académique, qui s'articule autour de trois axes : sécuriser les apprentissages, accompagner vers la réussite et rayonner avec son territoire ;
- la mise en place d'un pôle ressource vie scolaire (PRVS).

2. Orientations 2019-2022

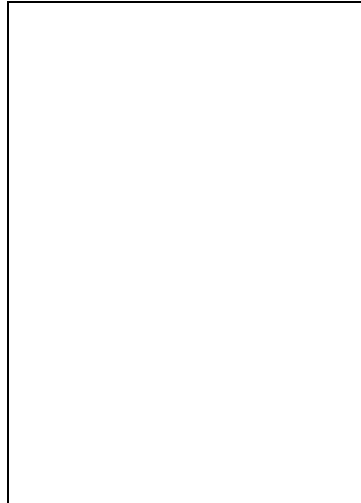
- se situer dans le système éducatif
- se perfectionner et adapter ses pratiques professionnelles
- être accompagné dans son évolution professionnelle et valoriser ses compétences

3. Les choix opérés

Les choix opérés sont définis sur la base des paramètres énoncés :

	Constats	Propositions
1. Porter une attention particulière aux néo-contractuels	Les personnels <ul style="list-style-type: none"> ● la progression du nombre de contractuels ● l'affectation de personnels détachés ● l'affectation de personnels en PACD ● une prise de fonction difficile, la plupart des contractuels recrutés n'ayant jamais exercé dans l'éducation nationale ● les besoins exprimés sur le terrain ● le contexte particulier de Mayotte ● l'évaluation de l'offre proposée les années précédentes ● la complexité et la technicité des missions confiées aux CPE (ex. rôle de chef de service et GRH) et aux professeurs documentalistes (ex. maîtrise des outils de gestion) 	Pour les professeurs documentalistes <ul style="list-style-type: none"> ➔ prévoir un temps d'accueil collectif <ul style="list-style-type: none"> ▪ travail à partir des représentations/métier ▪ identification par les stagiaires des compétences requises ▪ auto-positionnement à partir des compétences figurant dans le référentiel métier et la circulaire relative aux missions du professeur documentaliste ▪ présentation du plan de formation ▪ présentation du portfolio ▪ mise en place du tutorat ➔ offrir la possibilité aux néo-contractuels de découvrir leur environnement de travail <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 jours dans un CDI auprès d'un tuteur ▪ 2 jours pour mettre en route son propre CDI avec l'aide du tuteur ➔ proposer des contenus de formation permettant d'aborder tous les aspects du métier ➔ ouvrir les modules de formation aux personnels détachés en 1ère année et aux personnels en PACD ➔ accompagner les personnels sur le terrain ➔ faire évoluer le site des professeurs documentalistes afin de leur offrir des outils facilitant leur prise de fonction et l'exercice de leurs missions au quotidien
	Le projet académique	Pour les CPE <ul style="list-style-type: none"> ➔ prévoir un temps d'accueil collectif <ul style="list-style-type: none"> ▪ travail à partir des représentations/métier ▪ identification par les stagiaires des compétences requises ▪ auto-positionnement à partir des compétences figurant dans le référentiel métier et la circulaire relative aux missions du CPE ▪ présentation du plan de formation ▪ présentation du portfolio ▪ mise en place du tutorat

		<ul style="list-style-type: none"> → proposer des contenus de formation permettant d'aborder tous les aspects du métier → ouvrir les modules de formation aux personnels détachés en 1ère année → accompagner les personnels sur le terrain → créer un site à destination des CPE
		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour tous les personnels → proposer un parcours de formation sur trois ans (portfolio) : année 1 (fondamentaux), année 2 (consolidation), année 3 (approfondissement) → apporter des éléments de connaissance/contexte particulier de Mayotte → proposer un « kit de survie » : programmes, socle commun, référentiels, documents de préparation (séquence, séance) etc. accessible à partir du site des CPE et des professeurs documentalistes → aller dans le sens d'une réelle articulation entre les actions de formation proposées à l'échelle de l'académie et celles proposées à l'échelle de l'établissement
2. Professionnaliser tout en préparant aux concours	Constats	Propositions
	<p>Les personnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'augmentation du nombre de personnels susceptibles de présenter les concours de CPE et de professeur documentaliste. • l'évaluation de l'offre de formation proposée les années précédentes • la complexité et la technicité des missions confiées tant pour les CPE (ex. rôle de chef de service et GRH) que pour les professeurs documentalistes (ex. maîtrise des outils de gestion) <p>Le projet académique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour les professeurs documentalistes → faire évoluer le module de préparation au CAPES, en portant l'accent sur la méthodologie ➤ Pour les CPE → poursuivre le module de préparation au concours, en l'aménageant : fléchage de la préparation le mercredi après-midi ou le samedi matin, intervention de chefs d'établissement ➤ Pour tous les personnels → proposer, pour les contractuels 2^{ème} année, des modules permettant de consolider les modules proposés aux néo-contractuels → proposer, pour les contractuels 3^{ème} année, des modules permettant d'approfondir les modules proposés aux néo-contractuels et aux contractuels 1^{ère} année → ouvrir les formations proposées aux néo-contractuels aux contractuels C3, C4, C5 et C6 en fonction des besoins ainsi qu'aux titulaires → mettre en place un outil de suivi sur trois ans (C1/C2/C3)
3. Créer une synergie au sein de l'académie	Constats	Propositions
	<p>Le personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • le turn over • l'isolement de certains personnels • des personnels présentant une forte ancienneté tout en ayant besoin de formation ; <p>L'évaluation de l'offre de formation proposée les années précédentes</p> <p>Le projet académique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour les professeurs documentalistes → continuer à faire vivre le PRVS <ul style="list-style-type: none"> ▪ réunions périodiques ▪ développement et mutualisation d'outils → proposer une plénière de rentrée → poursuivre la tenue des réunions de bassin sur la base d'un ordre du jour défini à l'avance dans le cadre du PRVS → proposer des contenus de formation sur la base du volontariat → alimenter le site à destination des professeurs documentalistes à partir des productions réalisées dans le cadre des actions de formation et des réunions de bassin ➤ Pour les CPE → continuer à faire vivre le PRVS <ul style="list-style-type: none"> ▪ réunions périodiques ▪ développement et mutualisation d'outils → proposer une plénière de rentrée



- poursuivre la tenue des réunions de bassin sur la base d'un ordre du jour défini à l'avance dans le cadre du PRVS
- alimenter le site à destination des CPE à partir des productions réalisées dans le cadre des actions de formation et des réunions de bassin
- poursuivre la tenue des plénières en ciblant l'analyse de pratique professionnelle

➤ **Pour tous les personnels**

- ouvrir les formations proposées aux néo-contractuels aux contractuels C2, C3, C4, C5, C6, en fonction des besoins ainsi qu'aux titulaires, personnels en détachement et personnels en PACD
- travailler en intercatégoriel :
 - mise en place d'actions de formation conjointes aux CPE et professeurs documentalistes
 - ouverture des actions de formation à d'autres catégories de personnels (ex. personnels de direction)